

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

Du Vendredi 20 Octobre 2017

**Présents :** *Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud, Monsieur Jean-luc Boudouard, Monsieur Thierry Rosati, Monsieur Ludovic Disdier, Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Gérard Perier, Monsieur Philippe Estachy, Monsieur Pierre Guillemain, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.*

**Absent :** 0

**Présentation par la Communauté de Communes de l'assainissement**

**Pierre Romano** Vice- Président en charge de l'assainissement

**Mégane Arnaud** Responsable Administratif, **Vincent Pellegrin** Technicien

Rappel du Contexte de la prise de compétence assainissement Janvier 2018 loi **NOTRE**

**-Assainissement Non Collectif** pour les particuliers SPANC. Conseiller et contrôler les installations 19 installations recensées sur la commune

Pas d'obligation de faire les travaux après contrôle si pas d'atteinte à l'environnement

1 mi -temps prévu pour cette mission (100 contrôles initiaux,...) 100 installations sur le territoire

Tarifcation du contrôle initial de bon fonctionnement 100 euros tous les 5 et 10 ans

Contrôle pour une vente 125 euros

**-Assainissement Collectif** . Collecte des eaux usées, gestion des réseaux, gestion des stations d'épuration

Réalisation des visites sur tous les sites, récupération des données, Consultation de la DDT

Approche budget commune par commune charge de personnel, emprunt, amortissement,

Intégration de 4 projets en cours

Pour rappel, la station d'épuration de la commune est de 900 équivalents habitants. Mise en service en 2004 193 abonnés 26 000 m<sup>3</sup>

Budget eau assainissement section déficitaire : -1700 euros Fonctionnement,

- 7849 euros Investissement

La tarifcation ne permet pas d'équilibrer le budget de l'assainissement

Instaurer une participation lors du raccordement à 3000 euros au 1 janvier 2018

Lisser un tarif dans un délai de 2 ans

Budget Prévisionnel sur l'ensemble du territoire :

-Fonctionnement : Déficit de 67 000 euros

- Investissement : Déficit de 41 000 euros

- 108 000 euros de déficit

Le tarif de lissage sur un an de 48 euros à 60 euros l'abonnement et de 0,53 euros le m<sup>3</sup> à 0,75 euros le m<sup>3</sup>

Soit lissage sur 2 ans avec 8300 euros de participation par dotation de la commune

**-Gestion eau pluviale**

Financement pour la mise en place du service

Réalisation d'une mise à disposition de service pour 2018

Prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018

L'entretien des collecteurs des eaux pluviales sur voiries resteront à la charge des communes

#### Délibérations à prendre avant fin 2017

Délibération afin d'acter l'actif /Passif

Délibération pour valider ou non le principe du fond de concours

Délibération afin d'acter le transfert du budget assainissement à l'équilibre

Délibération afin de valider les transferts des emprunts relatifs à l'assainissement et préciser la ventilation

Délibération de mise à disposition des agents communaux

Délibération d'approbation du zonage d'assainissement

#### 1 Approbation compte-rendu du dernier conseil municipal,

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

#### 2 Évolution des 3 taxes,

La question de l'évolution de ces taxes est posée. Il faudra prendre une décision en février ou mars au moment du budget.

#### 3 Évolution taxe d'aménagement.

1705 euros de taxe d'aménagement perçu en 2016

Les taux sont les suivants : 1% pour la commune 2,3% pour le département

Ce calcul donnerait 705 euros pour une habitation de 100 m<sup>2</sup>

Le conseil est majoritairement pour l'augmentation de cette taxe et prend la décision de passer de 1% à 2% à la majorité.

#### 4 Évolution du prix de l'eau

30 451 euros sont payés à la communauté de commune pour l'approvisionnement de l'eau alors qu'en 2016 la commune a facturé 23 904 euros et 26 190 euros en 2017 pour les abonnements et la consommation d'eau.

Le conseil est contre l'augmentation du prix de l'eau à l'unanimité.

#### 5 Délibération pour acceptation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes

Le conseil municipal vote : 1 voix contre

#### 6 Information sur la prévoyance du personnel affilié à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)

Paiement actuel de 6,77% des salaires au titre d'une assurance permettant de rembourser une partie des salaires en cas d'absence des fonctionnaires territoriaux. Ce contrat AXA qui est sur 2 ans se termine en fin d'année 2019. En fonction du nombre d'absences des salariés le taux peut être augmenté.

Le centre de gestion propose un tarif groupe de 6,98% (6,48 +0,50 pour le centre de gestion) également chez AXA qui serait plus stable du fait que toutes les communes appartenant au groupe n'auraient pas des absences de salariés en même temps.

S'il y a augmentation du taux de 6.77% Monsieur le Maire prendra la décision de s'affilier au tarif groupe s'il est plus intéressant.

#### 7 Information École

Monsieur Le maire donne lecture d'un courrier de la directrice de l'école qui demande de mettre en place des dispositifs de sécurité pour permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap Sécuriser les fenêtres et le haut de l'escalier.

Monsieur le Maire va étudier les solutions pour répondre à cette demande de sécurisation

## 8 Gestion du personnel

Prolongation de l'arrêt de travail de Mme Bonnefont jusqu'au 23 novembre, poursuite du nettoyage par la NERA

Avertissement : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier lui étant adressé par Monsieur Michel Rambaud concernant une altercation avec Monsieur Jean-Louis Bonnefont au secrétariat de mairie.

Suite à l'exposé de ces faits Monsieur Le Maire lit la lettre d'**avertissement** envoyée à Monsieur Jean-Louis Bonnefont.

### Questions diverses

- Repas du 11 novembre : Maintien du repas le samedi 11 novembre
- Lecture d'un courrier de remerciements de Mme SIGNORET
- Lecture d'une pétition concernant le problème des pigeons qui créent des nuisances sonores, sanitaires et dégradations liés aux fientes.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un avocat à la commune le 13 juillet demandant des pièces administratives concernant le lotissement du grand champs.
- Lecture d'un nouveau courrier de Maître Aoudiani demandant de nouveau les documents : Ces documents seront scannés et envoyés
- Correspondant Intempéries ENEDIS : Monsieur Rambaud accepte cette mission qu'il occupait déjà pour ERDF
- Demande d'heures complémentaires pour effectuer les recherches comptables sur l'assainissement : Le conseil donne son accord
- Demande de Monsieur GUILLEMAIN qui souhaite récupérer l'ancien panneau en bois du bâtiment d'accueil du Laus : Accord du conseil
- Précisions apportées par Monsieur BOUDOUARD sur les voiries rurales dont les travaux ont commencé au village.

Fin de la séance  
23h55

La secrétaire  
MJ GARNIER

Le Maire  
D. Bonjour

